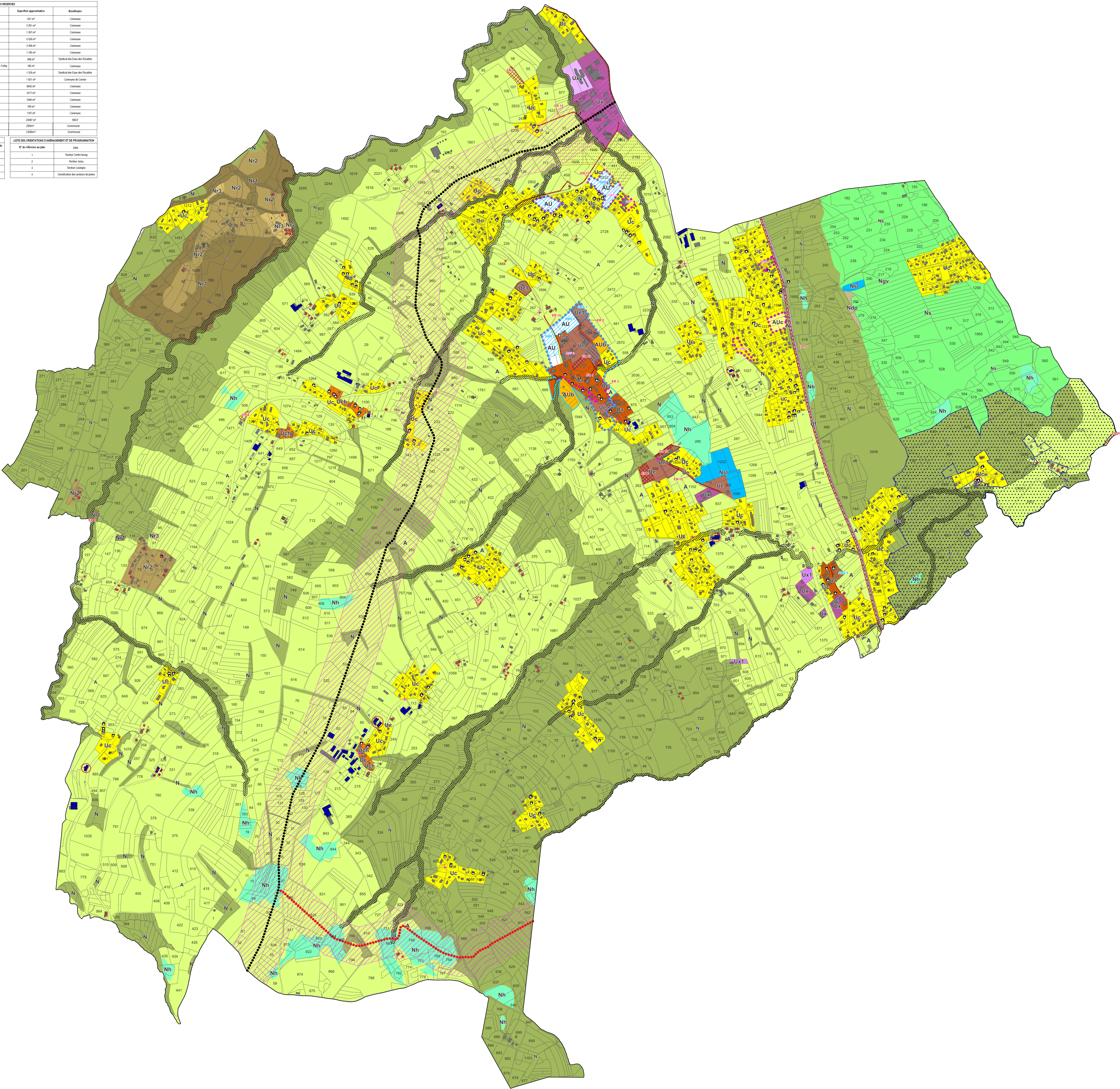


LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N° de référence au plan	Désignation	Superficie approximative
1	Prépart de la zone Mairie du Secteur C&S	501 m²
2	Département de l'extension du centre-ville	2 201 m²
3	Aménagement d'une zone de stationnement	1 901 m²
4	Extension du centre-ville	5 026 m²
5	Aménagement d'une zone de stationnement des bus à l'ouest	3 426 m²
6	Aménagement d'une zone de stationnement des bus à l'est	1 156 m²
7	Extension de l'extension d'habitat individuel du centre-ville	106 m²
8	Aménagement d'une zone de stationnement des bus à l'ouest - La Collé	166 m²
9	Aménagement d'une zone de stationnement des bus à l'ouest - La Collé	1 136 m²
10	Extension de l'extension d'habitat individuel du centre-ville	1 816 m²
11	Extension de l'extension d'habitat individuel du centre-ville	646 m²
12	Prépart de la zone Mairie du Secteur Jussy	2 116 m²
13	Prépart de la zone Mairie du Secteur Les Champs	3 466 m²
14	Prépart de la zone Mairie du Secteur Forêt	786 m²
15	Prépart de la zone Mairie du Secteur Forêt	1 106 m²
16	Aménagement d'une zone de stationnement	2 206 m²
17	Aménagement d'une zone de stationnement	2 206 m²
18	Aménagement d'une zone de stationnement	2 206 m²

LISTE DES SERVICES DE BIEN-ÊTRE SOCIAL		
N° de référence au plan	Libre	Surface de plancher relative aux logements
1	Secteur Pers	100%
2	Secteur Pers	30%
3	Secteur Jussy	30%
4	Secteur Chêne	30%

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION		
N° de référence au plan	Libre	
1	Secteur Pers	
2	Secteur Jussy	
3	Secteur Chêne	
4	Démolition des secteurs de plan	



LÉGENDE

DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

- A : Zone réservée aux activités agricoles
- AU : Zone réservée à l'urbanisation future
- Aub : Zone réservée à l'urbanisation future (habitat intermédiaire)
- AUc : Zone réservée à l'urbanisation future (habitat individuel)
- N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site
- Ndp : Secteur de dépôt de matériaux - STECAL
- Ngv : Secteur pour gens du voyage - STECAL
- Nh : Secteur humide
- Nr1 : Secteur d'allée naturel fort
- Nr2 : Secteur d'allée naturel moyen
- Nr3 : Secteur d'allée naturel faible
- Ns : Secteur naturel sensible
- Nsl : Secteur naturel de sport et de loisirs - STECAL
- Ua : Zone de centre bourg et centres-villages
- Uc : Zone d'habitat individuel
- Uch : Secteur de hameaux
- Ue : Zone d'équipements à caractère public et d'intérêt général
- Ue1 : Secteur d'intérêt général et collectif destiné au logement
- Uf : Zone ferroviaire
- Ux : Zone d'activités commerciales et artisanales
- Ux1 : Secteur artisanal de constructibilité limitée
- Ux2 : Secteur d'activité avec hébergement autorisé

PRESCRIPTIONS

- Conduite de gaz GRT Gaz ø 300
- Conduite de gaz GRT Gaz ø 250
- Bâtiment à valeur patrimoniale
- Bâtiment patrimonial autorisé à changer de destination
- Repérage du petit bâti patrimonial
- Emplacement réservé
- Trame de protection des continuités écologiques
- Trame de protection des corridors écologiques
- Batiment agricole autorisé à changer de destination
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Servitude de mixité sociale
- Batiment agricole hors habitation
- Préservation des boisements rivaux
- Zone de dangers liée à la canalisation de gaz
- PPCP : Périmètre de Prise en Considération de Projet

CADASTRE

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles
- Limite communale

Fond cadastral : BD TOPO® décembre 2024

